



Vendredi 4 novembre 2016

Communiqué de presse

L'emploi dans les quartiers prioritaires Une dynamique positive. Des efforts à poursuivre

La politique de la ville est aussi une politique d'accès à l'emploi. Les dernières données de Pôle Emploi indiquent une diminution du nombre de demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires en Loire-Atlantique, en particulier des jeunes.

La situation de l'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) est une des manifestations des inégalités qui sèment le doute sur les valeurs républicaines et sur l'efficacité de l'action publique. Selon le rapport 2015 de l'observatoire national de la politique de la ville, le taux de chômage des 15-64 ans atteint 26,7 % dans les QPV contre 10 % dans le reste des agglomérations qui les abritent.

Fin août 2016, Pôle emploi recensait 7258 demandeurs d'emploi (catégorie A) résidant dans l'un des 19 quartiers prioritaires de la Loire-Atlantique, soit une diminution de 11,5 % sur un an. La diminution est plus marquée pour les jeunes de moins de 26 ans avec une baisse de 23 % contre -4,6 % pour les seniors (50 ans et plus).

À l'occasion de sa venue au salon « **place à l'emploi** » à Atlantis, Henri-Michel COMET, préfet de la région des Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, a souligné la mobilisation des services de l'État, avec les acteurs du service public de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, collectivités territoriales, Cap emploi, clubs d'entreprises, etc..) et les entreprises, pour agir en faveur de l'emploi dans les quartiers prioritaires. Cette action prend plusieurs formes.

- Une mobilisation renforcée des contrats aidés

Les contrats aidés dans le secteur marchand (avec le contrat initiative emploi - CIE) et dans le secteur non marchand (avec le contrat d'accompagnement vers l'emploi - CAE) offrent des opportunités d'insertion durable pour des publics éloignés de l'emploi mais la part des résidents des quartiers dans les bénéficiaires de ces contrats, reste trop faible.

Afin de favoriser leur accès à ces contrats aidés, le préfet de région a décidé de porter le taux de prise en charge par l'État pour les résidents des quartiers prioritaires et des zones de revitalisation rurale (ZRR) de 60 % à 80 % pour les CAE et d'assurer un ciblage renforcé du CIE vers celles et ceux qui habitent en QPV et ZRR.

Concrètement, pour un demandeur d'emploi habitant en QPV employé en CAE, sur la base de 26 heures par semaine, le reste à payer (hors cotisations patronales) pour l'employeur du secteur non marchand est de 218€ par mois.

- La montée en puissance de la garantie jeunes

Dispositif d'accompagnement dans un parcours d'accès à l'emploi et à la formation, la garantie jeunes est destinée aux jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en étude, âgés de 18 à 25 ans, qui subissent une situation de grande précarité (rupture familiale, ressources faibles et instables, mal-logement, etc.). Mis en œuvre par les missions locales, le dispositif est en vigueur sur l'ensemble du département. 20 % des 1104 jeunes entrés dans la garantie jeunes depuis le début du dispositif sont résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- Le renforcement des liens avec les entreprises

La charte Entreprises & quartiers a été signée en Loire-Atlantique par 57 partenaires, dont 27 nouvelles signatures conclues en juillet dernier. Par cette charte, les entreprises s'engagent à favoriser, pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises. Elles s'engagent également à agir pour le développement économique, social et culturel de ces quartiers.

Des actions originales sont déployées à l'initiative des entreprises et des acteurs économiques, avec le soutien des pouvoirs publics.

Ainsi, à Saint-Nazaire, pour faire face au désœuvrement de certains jeunes dans les quartiers, le bailleur SILENE a mis en place, avec le soutien notamment de l'Etat et de la CARENE, l'action partenariale « 1 jeune/1 entreprise » pour offrir à chaque jeune un « coaching » personnalisé avec un chef d'entreprise.

45 entreprises ont répondu présentes pour la première rencontre organisée en septembre, dans les domaines du BTP, de l'industrie et des services. 4 autres temps forts sont prévus dans les quartiers nazairiens jusqu'en janvier prochain.

- Les crédits de la politique de la ville

Outre les dispositifs de droit commun (contrats aidés, garantie Jeune), les crédits de la politique de la ville sont mobilisés par l'Etat avec Nantes Métropole, la CARENE, la communauté de communes du Castelbriantais et les autres partenaires pour assurer un accompagnement renforcé des publics les plus éloignés de l'emploi.

En exécution des décisions nationales prises lors du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC), de nouvelles actions sont soutenues par l'État, en priorité pour les seniors et les femmes, en complément des actions déjà réalisées au bénéfice des moins de 25 ans.

- Un plan d'action spécifique pour les jeunes diplômés (bac+2 et plus) issus des QPV

À niveau de diplôme égal, le taux de chômage est deux fois et demie supérieur dans les quartiers par rapport au reste du territoire. Face à ce constat, une initiative originale a été engagée en juillet 2015 en Loire-Atlantique, afin de promouvoir l'utilité des études supérieures.

Sur les 318 demandeurs d'emploi qui ont bénéficié d'un suivi personnalisé de Pôle Emploi, 40 % (soit 128) avaient trouvé un emploi, créé une entreprise ou étaient en formation « opérationnelle » fin 2015. Si l'on exclut les personnes sorties de la cohorte (73 soit 23%) pour des raisons personnelles (déménagement, maternité, etc.), c'est la situation de plus d'un demandeur d'emploi concerné sur deux (52%) que Pôle emploi aura résolue en trois mois.

L'initiative a été relancée par Pôle emploi fin septembre 2016. Un point d'étape indiquait que plus de 30 % des jeunes suivis avaient trouvé une solution emploi-formation-crédation. Une cohorte spécifique a également été mise en place par la mission locale de Nantes métropole.

Contact presse :

Préfecture de la Loire-Atlantique

Service de la communication interministérielle (SCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.loire-atlantique.gouv.fr

[@Prefet44](#)